



## Sommaire

l.	Objet	. 3
ΙΙ.	Définitions	. 4
III.	Conditions et validité	10
IV.	Assistance routière en cas d'évènement éligible	11
V.	Avantages additionnels	13
VI.	Évènements non éligibles	16





# I. Objet

L'Assistance BYD fait partie de notre engagement de mobilité – par exemple, en cas de panne, d'accident ou de vandalisme, l'Assistance BYD est là pour vous aider. Les services et conditions générales suivants s'appliquent en cas d'incident.

## **II. Définitions**

Dans les présentes conditions de service, sauf stipulation contraire expresse, les termes suivants ont la signification qui leur est attribuée ci-dessous dans le présent Article, et lorsque le contexte le permet, le singulier inclut le pluriel et réciproquement.

### $\longrightarrow$ ACCIDENT

Signifie tout évènement lié à une force mécanique extérieure, ayant un impact direct et soudain sur le Véhicule et entraînant l'immobilisation immédiate du véhicule.

### → ZONE DE COUVERTURE

Signifie la zone géographique dans laquelle les Bénéficiaires peuvent obtenir l'Assistance BYD dans le cadre des présentes conditions de service, comprenant l'Autriche, la Belgique, la Bulgarie, la Croatie, Chypre, la République tchèque, le Danemark (à l'exclusion du Groenland), l'Estonie, la Finlande, la France, l'Allemagne, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Islande, l'Italie (y compris Saint-Marin et le Vatican), la Lettonie, le Liechtenstein, la Lituanie, le Luxembourg, Malte, les Pays-Bas (à l'exclusion des Antilles néerlandaises), la Norvège, la Pologne, le Portugal (y compris Madère, à l'exclusion des Açores), la Roumanie, la Slovaquie, la Slovénie, l'Espagne (y compris Andorre et Gibraltar), la Suisse, la Suède, le Royaume-Uni (y compris l'Île de Man, Jersey et Guernesey).



### → RÉPARATEUR BYD AGRÉÉ

Signifie une entreprise au sein l'EEE qui répond aux normes de Réparateur BYD agréé et qui a été choisie par BYD pour effectuer des services de réparations et d'entretien sur les Véhicules BYD dans l'EEE, et pour acheter, utiliser ou vendre des Produits BYD dans l'EEE.

### → BÉNÉFICIAIRE

Désigne toute personne physique ou morale qui peut recevoir l'Assistance BYD. Sont Bénéficiaires le conducteur et les autres personnes présentes dans le Véhicule lors de la panne ou de l'accident, au maximum pour le nombre de places inscrit dans le certificat d'immatriculation. Les auto-stoppeurs et les passagers payants sont exclus. "





 $\rightarrow$  PANNE

Désigne une défaillance du Véhicule, mécanique ou électrique qui entraîne l'immobilisation du Véhicule ou qui rend sa conduite dangereuse ou illégale. Il n'y a pas de panne si le véhicule a atteint un atelier de réparation par ses propres moyens ou s'il peut encore être conduit.

### $\longrightarrow$ ASSISTANCE BYD

Désigne les services d'assistance routière et les avantages supplémentaires décrits dans les présentes informations à l'intention des clients.

### → ÉVÈNEMENT ÉLIGIBLE

Désigne un évènement pour lequel l'Assistance BYD est fournie, y compris lorsque le conducteur du Véhicule n'est pas autorisé à conduire à la suite d'une panne, d'un accident, d'une tentative de vol ou d'un incendie. Les pannes non garanties (volontaires) suivantes sont admissibles à un ensemble limité de services :

- \*Batterie basse tension vide
- \*Batterie haute tension déchargée (2 fois par VIN par année civile)
- ×) \*Feux et ceintures de sécurité obligatoires qui ne fonctionnent pas.

### **→** FORCE MAJEURE

Désigne un évènement ou un effet indépendant de la volonté des parties qui ne peut pas être raisonnablement anticipé ou prévenu par des mesures appropriées, comme une guerre, une grève nationale, une émeute, un crime, un acte de terrorisme ou cas fortuit.

#### → IMMOBILISATION

Signifie qu'à la suite d'une Panne, le véhicule n'est pas opérationnel au domicile ou sur des routes accessibles par le prestataire de l'Assistance BYD, de sorte que le trajet ne peut pas commencer ou se poursuivre avec le Véhicule, ou que le véhicule ne peut être conduit dans les conditions de sécurité légalement requises.

### $\longrightarrow$ INCIDENT

Désigne un évènement entraînant une demande d'Assistance BYD.

### → VOLONTAIRE

Désigne une panne du Véhicule causé par le Conducteur entraînant l'immobilisation immédiate du Véhicule ou le rendant dangereux ou illégal à conduire. Les accidents ne sont pas considérés comme des Incidents Volontaires.





### $\longrightarrow$ TENTATIVE DE VOL

Désigne une tentative de vol manquée entraînant l'immobilisation immédiate du Véhicule ou le rendant dangereux ou illégal à conduire.

### → REMORQUE

Désigne tout Véhicule non autopropulsé sur roues, conçu et construit pour être remorqué ou tiré par un Véhicule.

### → SERVICES DE REMORQUAGE

Désigne le transfert d'un Véhicule qui, suite à un dysfonctionnement ou à un dommage, n'est plus automoteur ou plus sûr à conduire depuis et vers des endroits spécifiques.

### $\rightarrow$ VANDALISME

Désigne un acte délibéré ou malveillant causé au Véhicule par un tiers entraînant soit l'immobilisation physique du Véhicule ou rendant la conduite du Véhicule dangereuse ou illégale.

### → VÉHICULE

Désigne tout véhicule BYD immatriculé ou vendu dans la Zone de couverture. Les Véhicules ont droit à l'Assistance BYD. Toutefois, les véhicules BYD utilisés pour le transport commercial ou de personnes et les véhicules de service de livraison express ne sont pas couverts. Les véhicules des pompiers, de la police, des auto-écoles, les ambulances, les véhicules des services postaux, les taxis et les voitures de locations ne peuvent bénéficier que des services de Réparations sur place et de Remorquage. Les véhicules de plus de 3,5t ne sont couverts que pour l'Assistance routière.

### → JOUR OUVRABLE

Désigne un jour du lundi au vendredi, à l'exclusion des jours fériés dans chaque Marché.



## III. Conditions et validité

BYD assistance fait partie de la garantie BYD nouveau véhicule et est valable pour une période de 24 mois + 12 mois + 12 mois à partir de la date de livraison

Pour chaque Bénéficiaire BYD, BYD fournira la couverture Assistance BYD à partir de la date de livraison. Si le Bénéficiaire suit le plan d'entretien prévu auprès d'un réparateur BYD agréé pendant la période initiale de 24 mois de la couverture de l'Assistance BYD, les clients Bénéficiaires auront la première extension de 12 mois. Si le Bénéficiaire suit le plan d'entretien prévu auprès d'un réparateur BYD agréé pendant les 36 derniers mois, la deuxième extension de 12 mois sera appliquée.





Les avantages de l'Assistance BYD sont à la seule discrétion de BYD et peuvent être modifiés ou interrompus par BYD à tout moment.

Le Bénéficiaire doit conserver toutes les factures des travaux de réparation et d'entretien et d'autres inspections comme condition préalable à l'Assistance BYD.

Il n'y a pas de droit au remboursement pour des services qui n'ont pas été approuvés au préalable ou organisés par l'Assistance BYD



# IV. Assistance routière en cas d'Évènement éligible

### **ASSISTANCE PAR TÉLÉPHONE**

C'est la première tentative pour résoudre votre problème. L'Assistance BYD vous aidera en vous donnant des conseils sur l'utilisation correcte du véhicule et sur tous les aspects organisationnels nécessaires.

Cette ligne d'assistance téléphonique est toujours le moyen le plus rapide et le plus simple de résoudre votre problème de la manière la plus sûre possible. Si cette aide n'est pas possible ou n'aboutit pas, un véhicule d'assistance sera envoyé.



**00800 10203000** 



### → RÉPARATION SUR PLACE

Si le Véhicule éligible n'est plus en état de rouler en raison d'une panne, l'Assistance BYD organisera un véhicule d'assistance pour remettre le véhicule en état de marche sur le lieu de la panne.

Le service d'assistance routière est seulement fourni sur les routes ouvertes à la circulation publique et à domicile. Les incidents se produisant sur des routes non publiques (par exemple, plages, montagnes, routes de montagne) sont exclus.

### → SERVICES DE REMORQUAGE

Si le Véhicule éligible est immobilisé à la suite d'un incident et que la Réparation sur place a été infructueuse, votre véhicule sera remorqué jusqu'au Réparateur BYD agréé le plus proche. Si le Véhicule éligible est immobilisé dans un pays où il n'y a pas de Réparateur BYD agréé, il sera remorqué jusqu'au concessionnaire d'origine. Réparateur BYD agréé le plus proche.

Dans le cas d'une batterie haute tension déchargée, le véhicule sera remorqué au point de recharge le plus proche dans une limite de 50 km.



# V. Avantages additionnels

### → REMPLACEMENT DU VÉHICULE

Suite à un remorquage, si la réparation du Véhicule éligible n'est pas possible dans la même journée, l'Assistance BYD peut vous procurer une voiture de location du même modèle BYD (selon la disponibilité du loueur) et avec un kilométrage illimité, que vous pouvez utiliser gratuitement pendant un maximum de 3 jours ouvrables, ou jusqu'à ce que la réparation soit terminée. Le service requiert du Bénéficiaire qu'il remplisse les conditions du loueur (par exemple, fournir un carte de crédit valide, etc.).

Les suppléments suivants sont en principe exlus : le droit d'obtenir un certain type de véhicule (par exemple, décapotable, automatique, diesel), un certain équipement du véhicule ou l'obtention d'un véhicule spécial (par exemple, un mobil-home, un véhicule frigorifique), ainsi qu'un extension de l'assurance.



### → POURSUITE DU VOYAGE ET HÉBERGEMENT

Si le véhicule ne peut être réparé le jour d'une panne qui a eu lieu à plus de 100km de votre domicile, vous disposez en outre des options suivantes :

- Poursuite du voyage ou retour, pour vous et vos passager du véhicule en deuxième classe du train. Si le temps de voyage par train dépasse 6 heures, les frais de vol pour un vol régulier en classe économie seront couverts (jusqu'à 500 EUR par personne, TVA, extras et suppléments éventuels inclus pour les deux options de voyage).
- Si vous souhaitez attendre la réparations, vous pouvez loger dans un hôtel proche aux frais de l'Assistance BYD jusqu'à 3 nuits à 150 EUR TVA incluse par personne et par nuit, petit déjeuner compris.





### ightarrow Frais de Transfert

Si nécessaire, des frais pour les transferts seront remboursés par panne. Il s'agit des trajets depuis le lieu de la panne/ Réparateur agréé BYD vers le lieu où les services supplémentaires sont fournis ou le retour depuis le lieu des services additionnels vers le Réparateur agréé BYD. (Jusqu'à 100 EUR, TVA comprise)

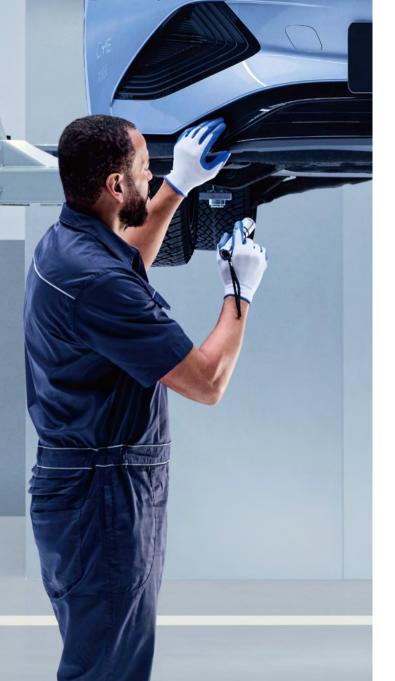
#### → RAPATRIEMENT

Si votre véhicule tombe en panne à l'étranger et ne peut être réparé car la pièce de rechange n'est pas disponible ou le véhicule ne peut être réparé dans les 3 jours, l'Assistance BYD organisera, à sa discrétion, le retour du véhicule par transport de groupe jusqu'au Réparateur BYD agréé le plus proche du domicile du Bénéficaire. En fonction de la distance et du lieu du dommage, le temps disponible pour cela est variable.

### → COMBINAISON DE REMPLACEMENT DE VÉHICULE, POURSUITE DU VOYAGE ET HÉBERGEMENT

Un véhicule de remplacement, la poursuite du voyage et l'hébergement ne peuvent pas être combiné pour un cas. Seuls l'un de ces avantages peut être choisi.





# VI. Évènements non éligibles

### → CE QUI SE PASSE EN CAS D'ÉVÈNEMENTS NON ÉLIGIBLES

Dans le cas d'évènements énumérés ici qui ne sont pas couverts, la présente police ne s'applique pas mais BYD se réserve le droit de fournir une assistance en tentant une Assistance téléphonique, une Réparation sur place ou un Remorquage vers le réparateur BYD agréé le plus proche aux frais du client.

Le Client devra confirmer s'il/elle souhaite bénéficier de l'assistance à ses propres frais. Dans le cas d'un évènement non éligible, aucun avantage supplémentaire (véhicule de remplacement, poursuite du voyage et hébergement) n'est fourni par l'Assistance BYD.

Si le véhicule sort de la route suite à un accident et qu'il doit être récupéré avant d'être remorqué, l'Assistance BYD ne couvrira pas les frais de récupération du véhicule, ni, le cas échéant, de la remorque et du chargement.

### **ÉVÈNEMENTS NON ÉLIGIBLES**

### Les services ne peuvent pas être invoqués en cas de dommage

- Causé par préméditation ou faute grave du bénéficiaire ;
- Causé par un cas de force majeure, des risques de guerre, des grèves, des saisies, un piratage, des contraintes imposées par les autorités gouvernementales, des interdictions officielles, des explosions avec effets nucléaires ou radioactifs;
- Résultant de la participation à des évènements de sport motorisé et des entraînements associés :
- Causé par une remorque défectueuse ;
- Causé par une utilisation excessive du véhicule à des fins commerciales, comme des activités de taxi ou de covoiturage ;
- Causé par une pièce de rechange ou un accessoire non originel ou non agréé;
- Causé lorsque le véhicule est conduit par un conducteur non autorisé ou n'ayant pas de permis de conduire valide ;
- Lorsque le véhicule est utilisé sur des routes non publiques (par exemple, plages, montagnes, routes de montagne) ;
- Résultant de la consommation d'alcool et de drogues ;
- Résultant d'un manquement à l'obligation d'effectuer l'entretien prévu du véhicule conformément aux spécifications du constructeur ;
- Pour lequel le bénéficiaire n'a pas contacté l'Assistance BYD au moment de la réclamation :
- Aux véhicules munis de plaques de transfert rouges pour des trajets d'essai, d'inspection ou de transfert (par exemple, plaques de concessionnaire ou d'exportation);
- à un véhicule qui est encore en état de marche ou qui se trouve déjà chez un Réparateur BYD agréé ;
- À un véhicule réimmatriculé à l'étranger.

### L'assistance BYD ne couvre pas les frais de l'assistance après d'autres évènements non éligibles, y compris :

- Panne de carburant (moteur à combustion interne et véhicule électrique)
- Air conditionné
- Alarme
- Liquide de frein
- Bris du pare-brise avant ou arrière
- Bris des vitres panoramiques, du toit ou latérales
- Composants électriques (par exemple, radio, lampes) ne pouvant être éteints, hors des heures d'ouverture de l'atelier
- Morsures de martres
- Pas de chaînes à neige (l'état de la route empêche la poursuite du trajet)
- Problèmes avec des produits (par exemple, huile, AdBlue, liquide de refroidissement)
- Huile de servo-direction
- Vitre latérale ouverte en cas de conditions météorologiques extrêmes
- Chaînes à neige cassées (l'état de la route empêche la poursuite du trajet)
- Infiltration d'eau
- Clé de voiture cassée / déchargée
- Carte NFC électronique (incidents volontaires)
- Clés enfermées dans le véhicule
- Perte ou vol de clés et de cartes-clés
- Serrure bloquée / la télécommande de la serrure ne fonctionne pas (le véhicule est en état de marche)
- Mauvaise clé dans la serrure
- Essuie-glaces
- Pneus à plat
- Vandalisme
- Carte de paiement (RFID)

L'Assistance BYD ne prend pas en charge les dommages causés aux bagages ou aux marchandises à la suite d'une panne ou d'un accident. Il en va de même pour toute perte de revenus et de perte de jouissance de vacances survenant dans ce contexte.

Seuls les services mentionnés ci-dessus peuvent faire l'objet d'une demande en vertu de la présente police.

Les limitations de responsabilité mentionnées ici ne s'appliquent pas aux dommages résultant d'une atteinte à la vie, à l'intégrité physique ou à la santé.

Le centre d'appel doit être informé immédiatement dans tous les cas. Si le Centre d'appel n'est pas contacté au moment de la demande ou s'il est notifié a posteriori, le droit aux services et aux prestations ne s'applique plus.



### → AUTRES EXCLUSIONS

Si au cours des 60 mois de la durée de la présente police, le client déménage (pour plus de 90 jours dans un autre pays que le pays d'origine où la vente du véhicule a eu lieu, le véhicule ne sera plus éligible à l'Assistance BYD. La Police reste cependant valide si le client déménage dans un autre pays où il y a des Réparateurs BYD agréés.

Si un véhicule éligible est vendu/acheté en tant que véhicule d'occasion et que le nouveau propriétaire réside en dehors du pays de la première immatriculation, l'éligibilité prend fin et le véhicule n'est plus couvert par la présente police. Sauf s'il y a des réparateurs BYD agréés dans le pays de résidence du nouveau propriétaire et d'immatriculation du véhicule.





**©** 00800 10203000

